

Günter Morsch n'est pas un inconnu pour les lecteurs du PR puisque c'est la troisième interview de lui qui est publiée dans ces colonnes. La première remonte à janvier 1993, alors qu'il venait d'être nommé directeur du mémorial de Sachsenhausen et la deuxième à mai 1998 : à cette date il assumait déjà les fonctions de président de la Fondation des mémoriaux du Brandebourg. Nous avons profité de son récent passage à Paris pour l'interroger plus particulièrement sur l'évolution de la mémoire en Europe et en Allemagne depuis une vingtaine d'années et sur le rôle des mémoriaux dans ce contexte.

Nous avons rencontré Günter Morsch à Paris le 25 février dernier à l'issue de la cérémonie organisée par l'Amicale française de Sachsenhausen en hommage à Pierre Gouffault, président du Comité international de Sachsenhausen entre autres fonctions, décédé le 20 décembre 2009. Günter Morsch était venu spécialement de Berlin pour participer à cette manifestation et dire au cours de son intervention (en français !) toute l'amitié et le respect qu'il éprouvait pour l'homme et l'ancien résistant déporté, et saluer son action à la tête du Comité international de Sachsenhausen. Il relevait aussi la préoccupation constante de Pierre Gouffault, comme de tant d'autres rescapés de l'univers concentrationnaire, d'assurer l'avenir de la mémoire spécifique du nazisme. N'avait-il pas co-signé avec neuf autres présidents de Comités internationaux de camps de concentration le 27 janvier 2009 à Berlin une déclaration solennelle, une sorte de testament aux nouvelles générations ? Remise aux présidents de la RFA et du Bundestag, elle s'intitulait « *Préserver la mémoire, conserver les lieux authentiques, assumer les responsabilités* ». Le PR a publié ce texte (février 2009) qui malheureusement a été ignoré en France, et ailleurs.

Dès la première question que nous lui avons posée, Günter Morsch a fait référence à ce document. La question portait sur un autre texte, fort inquiétant celui-là : une résolution du Parlement européen du 2 avril 2009 sur « *la conscience européenne et le totalitarisme* » adoptée à une très large majorité. Un texte inquiétant car il consacre au niveau européen l'amalgame entre crimes du nazisme et crimes du communisme et, entre autres décisions, proclame unilatéralement le 23 août (date de la signature du pacte germano-soviétique en 1939) comme journée européenne du souvenir « *des victimes de tous les régimes totalitaires et autoritaires* ». La spécificité du nazisme s'en trouve banalisée voire gommée, une fois de plus. Mais qu'en pense Günter Morsch ?

- Il faut se rendre compte de l'évolution qu'a connue la mémoire en Europe depuis la fin du rideau de fer. Des erreurs ont été commises sur le site de mémoriaux se trouvant en ex-RDA. Fin 1990, les présidents des comités internationaux rédigeaient un mémorandum demandant que leur contenu soit strictement réservé à la période nazie de 1933 à 1945. Sous une autre forme, cette revendication a été renouvelée le 27 janvier 2009 par dix présidents de Comités internationaux, dont Pierre Gouffault, dans leur déclaration testamentaire. Or les fondements de ces deux textes diffèrent totalement de ceux inscrits dans la résolution du Parlement européen, puisqu'ils rejettent toute tentative d'amalgame entre les régimes nazi et communiste. « *Ne pas amalgamer les phases historiques* », disaient-ils et Pierre Gouffault y tenait particulièrement. Cette résolution montre comment la culture de la mémoire a évolué en Europe. Avec des aspects positifs certes. Je pense qu'à l'Ouest il était nécessaire de rattraper le retard dans la reconnaissance des crimes commis à l'Est par les régimes communistes. De même il va de soi que le souvenir de leurs victimes doit être préservé et honoré et occuper une place importante dans la mémoire européenne. Mais pourquoi ne pas choisir une date de commémoration liée par exemple à la Révolution d'octobre ?

- **Mais cette évolution est également inquiétante de votre point de vue ?**

- Oui, les inquiétudes l'emportent sur les aspects positifs. Il faut être conscient que chaque pays a sa propre culture de



© Stiftung Brandenburgische Gedenkstätten

Günter Morsch

la mémoire qui s'est construite sur son histoire spécifique. Elle a des points communs avec celle de ses voisins mais aussi beaucoup de différences. Chaque pays doit affronter son histoire et résoudre les problèmes qu'elle pose. En conséquence, dire qu'il existe une mémoire européenne est pour moi une fiction. La résolution du Parlement européen soulève au moins deux problèmes. Le premier est que nous avons en Europe des cultures de la mémoire autonomes, plurielles, qui dialoguent et échangent. Nous nous réjouissons que depuis 1989 les mémoires de l'Est et de l'Ouest puissent communiquer. Et voilà que, maintenant, au lieu d'accepter la pluralité et des cultures de la mémoire démocratiques et discursives, il y a une volonté d'imposer une « narration commune » [« *Meistererzählung* »]. Je ferai du reste la même critique à l'égard de ce qu'on appelle « *Holocaust Education* », qui tend à privilégier une narration dans laquelle les autres mémoires devraient s'intégrer. Quand on dirige comme moi un mémorial, on est très conscient de l'hétérogénéité des victimes. Un travail de plusieurs années nous a finalement permis de faire prévaloir l'extrême diversité de ces victimes et d'amener des différentes mémoires à nouer un dialogue. Je regrette que les Européens de l'Est (puisque ce sont eux qui ont porté cette résolution) - alors qu'ils ne sont plus soumis à la pression d'une idéologie - veuillent renoncer à cette pluralité (pour laquelle pourtant ils se sont battus) et se cacher derrière une « narration commune », validée qui plus est par une institution européenne. Nous ne pouvons pas l'accepter car il s'agit là d'un acte politique alors que la culture de la mémoire est l'affaire des citoyens. On risque de revenir à des contextes d'instrumentalisation de la pensée si la mémoire n'est pas enracinée dans la société civile. Pour cette raison il est important de laisser celle-ci en débattre en s'appuyant sur des travaux scientifiques. Le politique doit fournir un cadre général aux mémoriaux sans exercer d'influence sur ce qui y est montré. Ce n'est qu'ainsi que peut se développer une culture de la mémoire vivante et qui englobe les différents groupes de victimes. La résolution part du principe qu'on peut définir cette mémoire d'en haut, ceci n'est pas acceptable.

- **L'autre problème est que cette**

résolution met nazisme et stalinisme sur le même plan ?

- Oui, on mélange de nouveau les deux dictatures, ce qui m'attriste beaucoup, je le dis clairement. Les eurodéputés ont-ils entendu ce qu'ont déclaré les dix présidents des Comités internationaux de camps le 27 janvier 2009 à Berlin ? Connaissent-ils ce texte, veulent-ils le connaître ? Comment peut-on écarter avec tant de légèreté l'expérience si singulière de ces hommes et femmes dans l'univers concentrationnaire nazi ? La question du mélange des dictatures est au cœur du « testament » qu'ils ont rédigé. Quant au 23 août, proclamée journée du souvenir « *pour les victimes de tous les régimes totalitaires et autoritaires* », il faut savoir que les pays baltes et la Pologne ont essayé d'engager l'Allemagne dans une commémoration officielle le 23 août dernier. L'Allemagne n'a pas donné suite, pour l'instant. Mais le train est en marche, il ne faut pas se voiler la face. De plus, la résolution prévoit la création d'un « *centre paneuropéen de documentation qui serait aussi un mémorial des victimes de tous les régimes totalitaires* ». Connaissant l'administration européenne, je suis persuadé qu'elle le réalisera. Tout cela est à prendre au sérieux et il faut en débattre de façon critique pour empêcher cette réinterprétation globalisante de l'histoire européenne et son instrumentalisation politique.

- **Que peuvent faire les mémoriaux des camps nazis dans ce contexte ?**

- Dans nos mémoriaux, mais pas seulement, on n'a pas suffisamment conscience de cette évolution et je pense qu'une réflexion internationale doit s'engager - à laquelle les Français devraient aussi prendre part. Plus généralement je voudrais dire que nous constatons depuis quelques années, en Allemagne et ailleurs, une tendance préoccupante du politique à vouloir définir le contenu des mémoriaux. Les mémoriaux sont de plus en plus instrumentalisés. Or nous, responsables de ces institutions, nous disons que notre but principal est de faire œuvre pédagogique, de remémorer la pluralité des victimes, d'éduquer à la tolérance et à la démocratie, de lutter contre le racisme et contre l'image stéréotypée de l'ennemi [« *Feindbild* »]. Pourtant on trouve des musées qui encouragent à la violence (comme celui qui invite ses jeunes

visiteurs à tirer à la mitrailleuse, pour s'amuser, sur l'ennemi potentiel !) ou des lieux où la représentation de l'ennemi est telle qu'elle conduit à développer de nouveaux préjugés.

Ce sont des dérives qui m'horrifient car elles sont en totale contradiction avec notre mission. Pour toutes ces raisons, je crois que les mémoriaux doivent se doter d'un code international de règles éthiques dans le cadre du Comité international pour les musées à la mémoire des crimes publics, qui fait partie de l'Organisation internationale des musées (ICOM), basée à l'UNESCO. Si les mémoriaux étaient tenus de respecter de telles règles formulées au niveau de l'ONU, nous aurions une meilleure chance d'empêcher des dérives comme celles que je viens de citer. En s'auto-organisant sur la base de principes éthiques et pédagogiques, les mémoriaux peuvent aussi espérer mieux contre les objectifs inscrits dans la résolution européenne - c'est-à-dire imposer une politique de mémoire européenne. J'ai fait une proposition dans ce sens à mes collègues qui devrait être débattue d'ici la fin de l'année.

- **Qu'en est-il aujourd'hui de la mise en œuvre de la « directive Neumann » qui, en résumé, encadre la gestion des sites de mémoire en Allemagne ? Elle a suscité beaucoup de craintes quant à une banalisation du nazisme et à l'instauration d'une concurrence mémorielle entre nazisme et stalinisme. Le PR en a beaucoup parlé...**

- Une chose est claire, les mémoriaux dédiés aux victimes du régime communiste de RDA sont très nombreux et ils sont fortement soutenus. Les historiens de la période estiment que le thème a été très largement étudié. Ces mémoriaux ont de meilleures possibilités de développement car ils sont financés par des instances diverses alors que les grands mémoriaux des camps de concentration nazis dépendent eux uniquement de l'État fédéral et du Land concerné. Mais pour l'instant on peut dire que l'équilibre est préservé.

- **Vous dirigez le mémorial de Sachsenhausen depuis 16 ans, avez-vous pu réaliser tout ce que vous projetiez ?**

- Disons que le concept défini en 1993 a été réalisé en majeure partie ! Tout n'a pas été fait évidemment et, par exemple, il manque encore une grande exposition sur les responsables des crimes [« *Täter* »]. Je le regrette car cette thématique devient de plus en plus importante dans la mesure où on se demande toujours comment empêcher que de tels actes ne se reproduisent.

On ne peut nier que l'Allemagne ait accompli beaucoup de choses depuis une quinzaine d'années et il suffit pour s'en convaincre de voir ce qui a été réalisé à Sachsenhausen mais aussi à Buchenwald, à Dora et à Bergen-Belsen, à Dachau et Flossenbürg, à Neuengamme ou Ravensbrück. Mais une chose n'est pas encore acquise sur laquelle nous sommes tous d'accord : nous devons nous transformer pour survivre à la disparition de la génération des témoins et devenir ce que j'appelle des musées d'histoire contemporaine dotés de tâches spécifiques. À Sachsenhausen nous sommes des pionniers en la matière mais je dois dire que le financement de nos projets laisse encore à désirer. Comment réussir cette mutation dans le contexte de crise économique actuelle ? Je ne suis pas sûr d'y parvenir avant ma retraite ! Mais il faut bien que la prochaine génération ait quelque chose à faire !